

Projet de SCoT Nord Doubs arrêté par délibération du conseil communautaire du 27 novembre 2017

Bilan des avis des PPA¹ et suites à donner

1. La synthèse des avis remis sur le projet de SCoT :

En vertu du code de l'urbanisme, cette consultation a été organisée :

- auprès des 83 personnes publiques associées (Etat, Région, Département, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre Interdépartementale d'Agriculture, Pôle métropolitain, PETR² du Doubs central, Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort, PETR³ du Pays Horloger, Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, 72 communes membres de PMA) ;
- auprès de la CDPENAF⁴, du Préfet coordonnateur du massif du Jura, de l'INAO⁵ et du Centre Régional de Propriété Forestière, compte tenu des dispositions spécifiques du projet (réduction de terres agricoles et territoire soumis partiellement à la loi Montagne) ;
- et auprès de la Mission Régionale d'Autorité environnementale, concernant l'évaluation environnementale du projet.

Au terme de cette période de consultation, 9 avis ont été officiellement remis émanant des organismes suivants :

- | | |
|--|--|
| 1. Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort : | avis favorable |
| 2. Ville de Montbéliard : | avis favorable |
| 3. Préfecture du Doubs – DDT : | demande d'amendements |
| 4. Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs – Territoire de Belfort : | avis très réservé |
| 5. Ville d'Exincourt : | avis favorable |
| 6. MRAe de Bourgogne-Franche-Comté : | recommandations |
| 7. INAO – Délégation Territoriale Grand-Est : | observations |
| 8. Département du Doubs : | avis favorable assorti d'observations |
| 9. Ville d'Audincourt : | avis favorable assorti de préconisations |

En synthèse, ce sont principalement les avis de l'Etat (Préfet et MRAe), de la CIA et de la ville d'Audincourt qui portent sur des options de fond prises dans le cadre du projet de SCoT.

En outre, le Préfet a exprimé, en accompagnement des observations des services de l'Etat, le souhait qu'elles puissent être prises en compte dans le cadre d'un nouvel arrêt du projet de SCoT avant de poursuivre la procédure. Le Président de PMA a répondu favorablement à cette requête du Préfet.

2. Les objectifs de la démarche à conduire :

- Reprendre le dossier de SCoT de façon à rendre le DOO plus prescriptif ;
- Apporter des éléments de diagnostic actualisés et approfondir certaines analyses ;
- Mieux associer les personnes publiques, et notamment les services de l'Etat, à l'élaboration ;
- Etudier de nouvelles options en permettant d'en mesurer les incidences concrètes aux échelles communales et intercommunale.

Ces travaux resteront pilotés par la Commission n°9.

¹PPA : Personnes Publiques Associées.

²PETR du Doubs Central : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Doubs Central.

³PETR du Pays Horloger : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Horloger.

⁴CDPENAF : Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

⁵INAO : Institut National de l'Origine et de la Qualité.